Réf. ENT-AIPR
MAJ le 18/09/25

Préparation à l'examen AIPR Niveau concepteur

Autorisation d'Intervention à Proximité du Réseau (AIPR)

PUBLIC

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre intervenant en préparation ou suivi des projets de travaux sur ou à proximité des réseaux souterrains ou aériens.

INTERVENANTS

Formateur AIPR de niveau concepteur

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE

7 heures

DATES

Télécharger le calendrier

LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

TARIF

Télécharger le calendrier

SESSIONS INTRA-ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »
- ASTI, centre de formation et d'examen AIPR reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique

Contexte réglementaire

Articles L554-1 à L554-5 du Code de l'environnement - Depuis le 1er janvier 2018, toute personne travaillant à proximité des réseaux aériens et souterrains doit suivre une formation et valider ses connaissances par un examen.
Il existe 3 niveaux de formation en fonction des métiers des personnes concernées : opérateur – encadrant – concepteur. **Recyclage périodique : tous les 5 ans**

Objectifs

- Comprendre le cadre réglementaire de l'AIPR
- Connaître les règles d'identification des réseaux en France
- Comprendre les plans des réseaux
- Savoir faire appliquer les techniques de travaux adaptées à la présence de réseaux
- Connaître la procédure DT - DICT
- Se préparer au passage de la certification AIPR Concepteur

Programme

Module 1 :

- La réforme anti-endommagement
- Le guichet unique et dépôt des DICT
- Formation obligatoire et délivrance de l'AIPR
- Les réseaux sensibles : gaz, éclairage public, électricité, vapeur…
- Les réseaux non sensibles : adduction eau potable, assainissement
- L'identification des réseaux en France :
 - marquage piquetage
 - grillages avertisseurs
 - marquage au sol
 - repérage des réseaux
 - les réseaux aériens
 - les affleurants
- Les plans des réseaux
- Déroulement de la procédure de déclaration DT-DICT
 - dispenses, constats contradictoires
 - clauses techniques et financières
- Les techniques de travaux à mettre en œuvre dans toutes les phases du chantier :
 - avant
 - pendant
 - après, les travaux
- Règle des 4 A
- Les travaux urgents
- Les équipements

Module 2 : Examen AIPR concepteur

Pré-requis

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques en interaction avec les participants
- Exercices d'études de cas
- Quizz d'entraînement
- Remise d'un livret aide-mémoire à chaque participant reprenant l'essentiel des apports de connaissances

Suivi et modalités d'évaluation

- Évaluation théorique à l'aide de tablettes individuelles (connexion internet OBLIGATOIRE)
- QCM établi par la base de données nationale

Délai d'accès à la formation

☞ **Formation réalisable en session intra-entreprise**

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours compter de la date de signature du contrat

Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à nous contacter.

VOS CONTACTS

Nos chargés de formation
sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- Page LinkedIn
- Site internet https://ast-i.org